

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

A remettre 15 jours avant le début des travaux

- D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX
- DE PERMISSION OU AUTORISATION DE VOIRIE
- DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU DE DEPÔT
- D'ALIGNEMENT

Date de l'accord technique préalable du gestionnaire du domaine public départemental (art 47 du règlement départemental de voirie) : _____

1. DEMANDEUR

Propriétaire des installations _____

demeurant _____

Téléphone _____

- QUALITE : PARTICULIER CONDUCTEUR-OPERATION
- MAITRE D'OUVRAGE CONCESSIONNAIRE
- MAITRE D'ŒUVRE ENTREPRENEUR

2. OBJET DE LA DEMANDE

1-OUVRAGES ET CANALISATIONS DES CONCESSIONNAIRES

- 1.a eau 1.d gaz
- 1.b assainissement 1.e E.D.F.
- 1.c Télécom 1.f autres

2-OUVRAGES ET BRANCHEMENTS PARTICULIERS

- 2.a eau 2.d gaz
- 2.b assainissement 2.e E.D.F.
- 2.c Télécom 2.f autres

3-AQUEDUCS ET PONCEAUX

4-FOSSES - BARRAGES - ECLUSE

5-DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS

6-VOIES FERREES PARTICULIERES

7-ACCES, PORTES ET ENTREES CHARRETIERES

8-MODIFICATION D'UN ACCES EXISTANT

9-EXCAVATION A CIEL OUVERT, CARRIERES SOUSTERRAINES, PUIITS, CITERNES

10-PASSAGES INFERIEURS OU SUPERIEURS

11-TROTTOIRS

12-ECHAFAUDAGES, DEPÔTS DE MATERIAUX

13-ETALAGES, VENTE DE PRODUIT DE TOUTES NATURES, CHAISES ET TABLES DE CAFE

14-ABATTAGE D'ARBRES EN BORDURE DE VOIE

15-DEPÔT DE BOIS

16-ALIGNEMENT, HAIES SECHES, CLÔTURES

17-ALIGNEMENT HAIES VIVES

18-PLANTATION EN BORDURE DES VOIES

19-OUVRAGES SUR CONSTRUCTIONS ASSUJETTIES A RECULEMENT

- 19.a crépis et rejointement 19.e revêtement des façades
- 19.b établissement d'un portail (relief) 19.f ouverture ou suppression de baies
- 19.c exhaussement ou abaissement des murs et façades 19.g saillies (préciser lesquelles à la rubrique 20)
- 19.d réparation chaperons de mur et dalles 19.h autres

20-SAILLIES ET TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EN BORDURE DES VOIES

- | | |
|---|--|
| 20.a <input type="checkbox"/> soubassements | 20.h <input type="checkbox"/> auvents et marquises |
| 20.b <input type="checkbox"/> colonnes fenêtres contrevents | 20.i <input type="checkbox"/> bannes (stores) |
| 20.c <input type="checkbox"/> tuyaux et cuvettes, grilles de fenêtres | 20.j <input type="checkbox"/> corniches |
| 20.d <input type="checkbox"/> socles de devantures | 20.k <input type="checkbox"/> châssis basculants |
| 20.e <input type="checkbox"/> petits balcons | 20.l <input type="checkbox"/> marches et saillies au sol |
| 20.f <input type="checkbox"/> grands balcons et saillies de toiture | 20.m <input type="checkbox"/> portes et volets |
| 20.g <input type="checkbox"/> lanternes, enseignes, attributs | 20.n <input type="checkbox"/> autres _____ |

21-AUTRE DEMANDE DECRITE CI-DESSOUS

3. LOCALISATION - NATURE - DUREE DE L'OCCUPATION OU DES TRAVAUX

COMMUNE : _____ LIEU-DIT : _____

ADRESSE : _____

PARCELLE N° : _____ SECTION N° : _____

VOIE CONCERNEE : _____

ROUTE NATIONALE TRANSFEREE N° _____ ROUTE DEPARTEMENTALE N° _____

RUBRIQUES 1 et 2 :

DUREE DES TRAVAUX _____ DATE DE DEBUT : _____

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR : _____

RUBRIQUES 1 à 21 :

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE s'il n'est pas le demandeur : _____

RUBRIQUES 12 à 15 :

DUREE DE L'OCCUPATION _____ DATE DE DEBUT : _____

(voir correspondance des rubriques au 2)

4. PIECES A JOINDRE

A toute demande, devra être joint un dossier comprenant :

une fiche descriptive des travaux,

un plan de situation des travaux permettant de les situer par rapport à un repère connu (carrefour, pont...),

un plan d'exécution à l'échelle au 1/500 et le cas échéant, les ouvrages à une plus grande échelle,

un calendrier prévisionnel de réalisation,

une note sur les contraintes prévisibles sur la sécurité et la pérennité de la circulation,

Pour les rubriques 1 et 2 : plan de repérage du réseau existant au droit des travaux avec indication de la profondeur de la canalisation principale et du branchement envisagé,

Pour les rubriques 5,6 et 10 : plans détaillés

Pour les rubriques 3,4,9,11,12,13,15 : extrait plan cadastral

Pour les rubriques 7,8,14,16,17,18,19,20 :

extrait plan cadastral

photocopie de l'arrêté de permis de construire ou déclaration sur l'honneur attestant, soit l'absence de construction sur le terrain, soit l'année de construction de la bâtisse.

(voir correspondance des rubriques au 2)

5. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je, soussigné, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus. Je m'engage, dans le cas d'occupation du domaine public, à acquitter (sauf exonération prévue par la loi) une redevance annuelle au profit de l'état, du département ou de la commune, selon la nature de la voie concernée.

Fait à _____, le _____

AVIS DU MAIRE

Favorable

Défavorable

Observations

A _____ le _____
cachet et signature

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

* La demande doit être déposée au moins quinze jours avant le début de l'occupation ou des travaux auprès de la subdivision territoriale du secteur concerné (voir le tableau d'organisation communes / subdivisions consultable sur le site cg.71 sous le nom "liste commune et coordonnées subdivisions").

* Un plan côté et un descriptif des travaux, réseaux ou installations projetées doivent être impérativement joints à la présente demande. Pour les raccordements, joindre également une vue en coupe côté, Pour les échafaudages, préciser également les mesures prévues pour assurer la circulation des piétons.

* Pour les travaux, outre l'obtention, de l'autorisation de voirie, l'entreprise chargée des travaux devra déposer une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.),

* L'obtention de l'autorisation de voirie ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du